



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

### Compte-rendu Comité Technique Local du 14 novembre 2016

[Lecture de notre déclaration liminaire](#) (en ligne sur notre site internet)

#### 1/ Calendrier des ponts naturels :

L'administration propose le vendredi 26 mai et le lundi 14 août 2017 comme ponts naturels. Nous nous sommes abstenus.

#### 2/ Point sur la phase de préparation de l'adossement du pôle enregistrement aux services de publicité foncière :

La DG propose 2 modèles d'organisation (le SPFE Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement ou un service départemental autonome). La seconde solution est réservée aux services où la mission concerne au moins 15 personnes. Le DDFIP nous informe que la Sarthe a choisi le schéma SPFE avec implantation sur le site Jean Nicot au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ainsi un accueil unique sera sans doute assuré par le SPF1 par des agents chargés de l'enregistrement (pour l'accueil primaire). L'accueil secondaire sera organisé pour les questions les plus complexes. Un groupe de travail va être constitué cette semaine. Il aura en charge d'associer les agents et les chefs de service concernés et d'examiner les aspects métiers et organisationnels du transfert de la mission. Il examinera le volet immobilier.

Pour F.O.-DGFIP, nous regrettons vivement l'éloignement géographique du service enregistrement qui sera préjudiciable au PCR (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) en matière de contrôle des droits d'enregistrement. S'agissant du sort des agents actuellement affectés au Pôle enregistrement, ceux-ci sont affectés administrativement « fiscalité professionnelle » au niveau national. Pour être affectés à la nouvelle structure, les agents souhaitant suivre la mission devront demander en mutation nationale « fiscalité des particuliers ». A ce jour nous ne connaissons pas le nombre des agents qui entreraient dans le périmètre de la réforme de structure. Seule certitude énoncée par le Directeur « il y aura deux cadres A adjoint, un cadre A pôle enregistrement et un second cadre A SPF ».

Ni dans le document de travail adressé aux OS, ni lors de la réunion il n'a été fait mention des éventuelles garanties et priorités prévues pour les agents qui seront inclus dans le périmètre de la réforme !??

Après les propositions du groupe de travail sur ce sujet, la direction convoquera un CHS-CT et un CTL début janvier. Nous avons une fois de plus dénoncé le fait que les agents concernés ne disposeront que de peu de temps de réflexion pour prendre leur décision.

⇒ Nous appelons à la plus grande vigilance quant aux demandes de mutations que les agents concernés devront déposer très rapidement afin de prendre en compte au mieux leurs souhaits : suivre ou pas la mission sur le site Jean-Nicot.

F.O.-DGFIP reste à votre disposition pour tous les conseils et aide que vous jugerez utiles.

Nous avons fait part de notre opposition quant à cette énième réforme dont l'objectif principal est toujours de supprimer des emplois, d'autant plus que l'administration n'a pas voulu nous communiquer le nombre d'agents qu'elle entend transférer ni la méthode pour désigner les agents concernés (quid des éventuels agents qui travaillent à cette mission et qui ne seraient pas inclus dans le périmètre ?)

Lors de notre visite des 4 SPF du Mans, les collègues nous ont fait part de leur grande inquiétude sur l'expérience à venir, à savoir : l'accès au fichier immobilier antérieur à 2001 pour les notaires. Cet accès menace directement 4 emplois d'agents aujourd'hui chargés de délivrer les renseignements nécessaires à la préparation des actes.

F.O.-DGFIP comme l'ensemble des agents, est opposé à l'externalisation de tout ou partie des missions de service public. La réponse de la direction est qu'en enlevant cette mission peu qualifiante, les collègues pourront se recentrer sur des tâches plus nobles. Nous ne le croyons pas, nous savons pertinemment que les emplois seront supprimés et que les collègues n'auront pas plus de temps à consacrer aux autres tâches.

Notons au passage, que l'administration a lancé cette expérimentation en *catimini*, sans concertation préalable ni communication sur le sujet.

Nous avons relayé les doléances des agents des 4 SPF :

- améliorer la qualité des repas servis par *Altadis* ;
- problème de bruit l'été (ligne SNCF) ;
- pose de stores au service comptabilité ;
- luminaires à prévoir ;
- anticiper les départs en retraite à venir.

#### 3/ Créations de communes nouvelles :

Le directeur nous informe de la création de 2 communes nouvelles : Montval-sur-Loir et Saint Paterne-Le Chevain. Par voie de conséquence la Trésorerie de Château du Loir devient la Trésorerie de Montval-sur-Loir, les missions de la Trésorerie de Saint-Paterne sont transférées à la Trésorerie de Mamers. Ces réorganisations ont un impact sur les travaux des trésoreries, la cellule

d'appui au réseau (CAR) qui est très appréciée devrait apporter son soutien mais n'en doutons pas, la charge de travail par agent s'alourdira inévitablement.

#### **4/ Point sur le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans la Sarthe :**

Un groupe de travail s'est déjà réuni deux fois pour déterminer les périmètres géographiques et fonctionnels de ce nouveau service aux usagers.

Nous avons souligné que les propositions de rendez-vous existent déjà depuis longtemps dans tous les services !

Les nouveautés envisagées seront la possibilité de prise de rendez-vous par des agents d'autres services sur un mois glissant avec contre-appel téléphonique pour préparer ledit rendez-vous.

On imagine donc la contrainte supplémentaire de la tenue de plannings rigoureux et cependant continuer à recevoir au fil de l'eau, les contribuables qui continueront à se présenter en réception sans rendez-vous (les autres missions dévolues à l'accueil ne disparaissent pas et il ne semble pas prévu d'effectifs en plus...)

Le directeur souhaite privilégier cette nouvelle offre uniquement sur le site du 33 avenue de Gaulle et la limiter aux SIP et au CDIF.

D'après la Direction, les expériences connues sont plutôt positives (tant pour les usagers que les contribuables). Toutefois nous n'avons pas manqué de préciser à la direction que cette organisation ressentie a priori de façon positive peut se transformer en véritable enfer lorsque la taille critique est atteinte. Ce qui pourrait se produire très vite compte tenu des suppressions d'emplois prévues.

Nous en saurons plus lorsque nous connaîtrons l'application qui devrait gérer cette nouvelle offre. Affaire à suivre, CTL (et CHS-CT) sur le sujet prévu en janvier 2017.

#### **5/ Mise en place des pôles pénaux interrégionaux (PPI) :**

La DDFiP 72 dispose d'une équipe expérimentée, elle continuera à rédiger les dossiers qu'elle entend proposer (la lettre de saisine de la commission des infractions fiscales CIF, le projet de plainte et la fiche complémentaire d'information). Le PPI créé au niveau de l'ensemble des directions de l'interrégion Centre-Ouest (15 directions) n'assurera qu'un « *contrôle qualité* » avant saisine de la CIF par le service central.

**F.O.-DGFIP** trouverait dommageable de se priver de la compétence « *certifiée* » des collègues chargés de cette mission dans le département.

La mise en place des PPI est prévue pour le **1<sup>er</sup> janvier 2018** pour la DIRCOFI OUEST.

#### **6/ Questions diverses :**

- La DDFIP nous informe de la **réorganisation de la politique immobilière de l'Etat au 1<sup>er</sup> septembre 2017**. La Sarthe est impactée. Le pôle de gestion domaniale (cessions et acquisitions) sera géré au niveau régional. Le pôle d'évaluation domaniale sera géré à Nantes avec un pôle supradépartemental à Angers. Les conséquences au plan local : 3 collègues vont devoir se prononcer en janvier 2017 à savoir **suivre la mission à Angers ou exercer un nouveau métier en local**.
- **Caisses conjointes** : les caisses des SIE de Mamers, la Flèche et Saint-Calais ont fusionné avec les caisses des Trésoreries en octobre dernier.
- **Service dépôts et services financiers** : suite au départ imminent de la responsable du service et à un fort renouvellement de personnes, un rapprochement avec le service de la comptabilité sera opéré.
- La situation du service des produits divers a été évoquée et l'équipe de renfort viendra en aide en décembre.
- **ALTO MEMO** : cette nouvelle application remplace l'application *RIALTO INVESTIGATION* très critiquée par les services vérificateurs en charge du contrôle fiscal externe. Cette application fait suite à la demande de la Cour des Comptes qui a constaté un manque de traçabilité. D'après la DDFIP, ALTO MEMO, « *c'est uniquement un support pour le vérificateur* » avec un soutien méthodologique pour les débutants. Les vérificateurs apprécieront ! Déploiement prévu au **1<sup>er</sup> janvier 2017** pour les dossiers engagés après le 1<sup>er</sup> janvier. **F.O.-DGFIP** ne partage pas du tout cette analyse et y voit plutôt un moyen pour l'administration de contrôler un peu plus le travail des collègues.
- **Semaine de l'innovation** : La Sarthe y participe (réunion avec l'UDAF et les usagers du 33 ave de Gaulle pourront s'inscrire pour voir comment fonctionne *impots.gouv.fr*).
- Situation de la Trésorerie de la **Ferté-Bernard** : Enfin une bonne nouvelle ! la DDFIP a reçu un abondement supplémentaire qui va permettre avec la DGF 2017 et les économies réalisées en affranchissement de pouvoir installer les collègues dans des locaux décents de la DDT au cours du **1<sup>er</sup> semestre 2017**. L'aide financière pour du mobilier sera demandée au CHS-CT. Pour sa part **F.O.-DGFIP** se félicite de voir qu'enfin les collègues de la Ferté-Bernard disposeront de meilleurs locaux et donc de meilleures conditions de travail.
- A été évoqué également les erreurs d'adressage des avis de taxe foncière : adresse erronée, adresse qui n'existe pas... Pas de réponse, la DG est informée du problème, bug informatique ? Nul n'est capable de répondre... Et nos ministres se disent confiants dans la mise en place du prélèvement à la source ! Deux anciens directeurs de la maison (partis dans le privé) parlent plutôt d'une nouvelle complexité, pour s'en convaincre, il suffit de consulter en lignes le guide en français de l'administration canadienne « *de l'employeur pour les retenues sur la paie et les versements* ». **Il ne comporte que 70 pages !**

Vos représentants **F.O.-DGFIP** : Angélique Desponts, SIE le Mans Sud-Ouest, tél 02 43 83 85 67 ; Michel Dusong, PCE Mamers, tél 02 43 31 45 09 Anne Pujol, Paierie départementale, tél 02 43 77 18 71 ; Jean-Yves Perdriau, PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86 Dominique Dubreil, Trésorerie Saint-Calais, tel 02 43 35 81 81

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>